

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 14 JUIN 2024

DELIBERATION N° 2024-10

Recrutement d'un · e chef · fe de projet zone test agricole

Le quatorze juin deux-mille-vingt-quatre à dix heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire s'est réuni à l'INRAE à Ardon, sur convocation de Monsieur Jean-François BRIDET, Président, en date du quatre juin deux-mille-vingt-quatre.

ETAIENT PRESENTS :

Jean-François BRIDET – Région Centre-Val de Loire
Anne BESNIER – Région Centre-Val de Loire
Marc DE MARIA – Direction régionale OFB
Frédéric MICHAU – Direction régionale OFB
Anne-Marie THOMAS – Comcom Grand Chambord
Frédéric ARCHAUX – INRAE
Aymeric SEGUIN – CCI régionale
Benjamin VIRELY – ARB Centre-Val de Loire

Nelly LARCHEVÊQUE – Cen Centre-Val de Loire
Guy JANVROT – FNE Centre-Val de Loire
Julien LEVRAT – Graine Centre-Val de Loire
Cyril MAURER – Fédération des Maisons de Loire
Christophe POUPAT – Office National des Forêts
Julien PROSPER – Fédération régionale de pêche
Betsabée HAAS – Tours Métropole
Valérie BOUCHAUD-VIOLEAU – URCPPIE

ASSISTAIENT EGALEMENT PRESENTS A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :

Catherine BERTRAND – ARB Centre-Val de Loire
Pascale LARMANDE – ARB Centre-Val de Loire
Marine CÉLESTE – ARB Centre-Val de Loire
Alexandrine GAGNAIRE – ARB Centre-Val de Loire
Cécile LE MEUNIER – ARB Centre-Val de Loire
Céline CERVEK – Chambre régionale d'Agriculture

François JOUBERT – Direction régionale OFB
Johnny CARTIER – DREAL Centre-Val de Loire
Olivier DUCARRE – Région Centre-Val de Loire
Hélène MARCHISET – Fédération des Maisons de Loire
Lucile FILIPIAK – FNE Centre-Val de Loire
Jean-Claude BROSSIER – CESER

POUVOIRS

Aucun

16 administrateurs présents, 16 votants.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président de séance,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et notamment ses dispositions relatives aux agences régionales de la biodiversité,

VU le décret n° 2017-402 du 27 mars 2017 relatif aux établissements environnementaux,
VU la délibération de la Commission permanente de la Région Centre-Val de Loire CPR n° 18.10.28.106 en date du 16 novembre 2018 approuvant les statuts et sollicitant la création d'un établissement public de coopération environnementale dénommé « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire » (ARB Centre-Val de Loire),
VU la délibération 2018-62 du 27 novembre 2018 de l'Agence française pour la biodiversité approuvant les statuts et sollicitant la création de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,
VU la délibération 17787 du 10 décembre 2018 du Département du Cher adoptant les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,
VU la délibération 6.2 du 7 décembre 2018 du Département d'Eure-et-Loir approuvant les statuts constitutifs de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,
VU l'arrêté préfectoral n°18.225 du 19 décembre 2018 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire »,
VU les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire, modifiés par arrêté préfectoral n°22.038 en date du 15 avril 2022,

Considérant

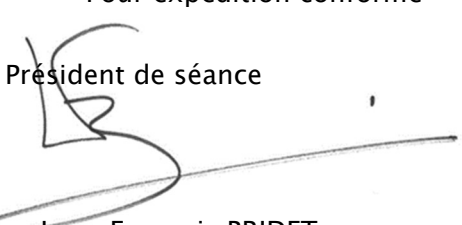
- le lancement du projet Life Biodiv'France au sein duquel le projet du collectif ARB de zone test agricole s'insère,
- le choix de retenir, suite à l'appel à manifestation d'intérêt, le secteur de l'aire d'alimentation de captage du Porche proposé via la candidature conjointe de la chambre d'agriculture du Cher et de l'agglomération Bourges Plus,
- que la phase de recrutement s'engage pour une prise de poste en septembre/octobre 2024.

Décide à l'unanimité

d'approuver le recrutement d'un·e chef·fe de projet zone test agricole via un contrat de projet de 6 ans (durée maximum d'un contrat de projet, suite auquel sera proposé un contrat d'1 an supplémentaire).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour expédition conforme

Le Président de séance


Monsieur Jean-François BRIDET